

Séance du 09 juin 2020

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 03 juin 2020, se sont réunis dans la salle du foyer municipal de Cabara, ceci afin de pouvoir respecter les règles sanitaires exigées par l'épidémie qui touche le pays, le 09 juin 2020 à 18h 30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Mmes Mrs Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien, Choron Dominique, Dorpe Sandrine, Dupuis-Rabion Robert, Fournil Florence, Gaudefroix Eric, Germain Fabrice, Lesaint Stéphany, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie, Seintourens Lydia.

Absent excusé : Mr Deux Oswald (pouvoir à Mr Choron)

Mme Saubion Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Sur la demande de l'assemblée, en raison de l'impossibilité de garantir les bonnes conditions sanitaires pour le public, il est décidé que la réunion se déroule à huis-clos.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion précédente, Monsieur le Maire propose au vote les sujets à l'ordre du jour.

Mise en place des commissions communales et Désignation des délégués titulaires et suppléants

Chacun des membres du conseil municipal ayant proposé sa candidature en fonction de ses centres d'intérêts et de ses connaissances, les commissions communales ont été mise en place telles que dans le tableau joint.

Désignation des délégués représentant la commune au sein des organismes extérieurs

Après avoir pris connaissance du nombre de délégués titulaires et suppléants nécessaires dans les différents syndicats auxquels la commune adhère, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous.

DELEGATIONS	Titulaire 1	Titulaire 2	Titulaire 3	Suppléant	Suppléant
Communauté de communes	BLANC Thierry			CHORON Dominique	
SIVU assainissement	BLANC Thierry	CHORON Dominique		GERMAIN Fabrice	
SIRP	BLANC Thierry	CHORON Dominique	BLAZY Sébastien	BENETAT Déborah	DEUX Oswald
Syndicat du collègue	SAUBION Stéphanie	SEINTOURENS Lydia	FOURNIL Florence		
SDEEG	BLANC Thierry				
Syndicat des eaux de Rauzan	BLANC Thierry	DUPUIS-RABION Robert		CHORON Dominique	SEINTOURENS Lydia
Syndicat du chenil	DUPUIS- RABION Robert			FOURNIL Florence	
Cadastre/cimetière (AGEDI)	BLAZY Sébastien				

Délégations des conseillers municipaux au Maire

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'afin de permettre une meilleure organisation de l'administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire, un certain nombre d'attributions. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées par le maire qui doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal. Enfin, le conseil municipal peut à tout moment revenir sur une ou plusieurs délégations consenties en prenant une nouvelle délibération.

Tous les points sont remis aux membres du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote prévu lors de la prochaine réunion.

Indemnités de fonction des adjoints délégués

Exception faite du Maire qui reçoit de droit une indemnité au titre de sa fonction, les autres élus doivent justifier de l'exercice effectif d'une fonction et leurs indemnités sont soumises à délibération du conseil municipal. Monsieur le Maire ayant donné délégation par arrêtés du 26 mai 2020 à chacun de ses adjoints, élus le 26 mai 2020 les délégations suivantes :

1^{er} adjoint, Mr CHORON Dominique : Affaires scolaires /vie associative (culture et sport)

2^{ème} adjoint : Mr DUPUIS-RABION Robert : Finances /Marchés publics /Urbanisme

3^{ème} adjointe : Mme SAUBION Stéphanie : Environnement cadre de vie / action sociale, famille solidarité

4^{ème} adjoint : Mr BLAZY Sébastien : Communication / systèmes d'information /développement numérique.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présent décide d'allouer des indemnités de fonction aux adjoints au Maire à hauteur de 10.7% de l'indice maximal de la fonction publique. Pour information, l'indemnité du Maire est quant à elle de 40.3 % de l'indice maximal.

Projet de pose de ralentisseurs et radar pédagogique : Demande de subvention au conseil départemental

Le conseil municipal est informé du projet antérieur de pose de ralentisseurs sur 2 sections de route de la commune pour un coût de 9 538.83 € HT soit 11 446.60 € TTC et de la pose d'un radar pédagogique pour un coût de 2 082.50 € HT soit 2 499 € TTC sur la RD18 à hauteur du lieudit « Lacareau ». A l'unanimité des membres présents, les conseillers décident de poursuivre le projet et de demander une subvention au conseil départemental à hauteur de 40% modulé du CDS de la commune (1.19)

Le financement se présente comme suit :

Coût total : 11 621.33 € HT

Subvention du conseil départemental : 5 531.53 €

Auto financement : 8 414.07 €

Création de poste

L'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la commune ayant demandé ses droits à la retraite au 30 juin, il est nécessaire de le remplacer.

L'adjoint technique contractuel à temps partiel donnant toute satisfaction, Monsieur le Maire souhaite lui proposer un poste à temps complet annualisé, avec un planning défini afin de répondre aux exigences d'entretien de la commune en fonction des saisons.

Le conseil municipal décide de la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaires annualisé.